

Office franco-allemand
pour la Jeunesse
www.ofaj.org

OFAJ
DFJW

Troque
le métro

pour
la U-Bahn

Offres de mobilité pour les communes

Les offres de l'OFAJ dans vos communes

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) est une organisation internationale au service de la coopération franco-allemande, créée par le Traité de l'Elysée, signé en 1963 par Charles de Gaulle et Konrad Adenauer. L'Office a pour mission d'encourager les relations entre les jeunes des deux pays, de renforcer leur compréhension et, par là, de faire évoluer les représentations du pays voisin.

Que fait l'OFAJ ?

L'OFAJ soutient et organise des rencontres et des projets pour les jeunes âgés de trois à trente ans : échanges scolaires, universitaires ou dans le cadre de la formation professionnelle et de l'apprentissage, cours de langue, centres de vacances, jumelages de villes et de régions, rencontres sportives et culturelles, engagement bénévole et Volontariat Franco-Allemand, travaux de recherche et formations interculturelles.

L'OFAJ s'adresse à tous les publics, issus de tous les horizons socioculturels, en portant un soin particulier aux jeunes les plus éloignés de la mobilité. Enfants à l'école maternelle, élèves du primaire, du collège ou du lycée (enseignement général et professionnel), apprentis, étudiants, jeunes demandeurs d'emploi et salariés. Dans son action, l'OFAJ prend en compte les évolutions des sociétés française et allemande et leurs répercussions sur la vie des jeunes. Il agit comme un laboratoire unique pour les projets transfrontaliers et la coopération européenne. Certains programmes de l'OFAJ sont également ouverts à des pays tiers, prioritairement l'Europe centrale et orientale, l'Europe du Sud-Est et le pourtour méditerranéen.

L'OFAJ est un centre de compétences pour les gouvernements des deux États et joue un rôle de conseiller et d'intermédiaire auprès des collectivités locales ou territoriales ainsi qu'avec les acteurs de la société civile, en France comme en Allemagne. L'OFAJ travaille selon le principe de subsidiarité et coopère avec plus de 7 000 institutions, partenaires et porteurs de projets.

Quelques chiffres

- > 8,4 millions de jeunes de France et d'Allemagne ont participé à des programmes d'échanges de l'OFAJ depuis 1963
- > 320 000 rencontres ont eu lieu depuis 1963
- > Près de 200 000 participants et 9 000 projets par an
- > Plus de 7 000 partenaires

Jumelages

La France et l'Allemagne comptent plus de 2200 jumelages, ce qui correspond au taux de coopération le plus élevé au monde entre les villes de deux pays. Les jumelages représentent au niveau de la société civile une composante essentielle de la relation franco-allemande.

Le partenariat dans les jumelages se joue en général au niveau politique, économique et citoyen. Il permet de prendre connaissance des particularités d'une région, d'une ville et de s'intéresser à des thèmes variés comme la protection de l'environnement, l'engagement citoyen, les problèmes sociaux ou les relations dans le monde du travail.

Les associations et clubs de jeunes, les villes, les communes ou les comités de jumelage en France et en Allemagne organisent des rencontres de jeunes auxquelles ils peuvent participer, individuellement ou en groupe. De nombreux projets associent activités communes et animations linguistiques.

Durée du programme : 4 – 21 jours

Plus d'infos : www.ofaj.org/jumelages

Contact : jumelage@ofaj.org
Tél : +49(0)30/288 757-17

Job dans la ville jumelée

Grâce à ce programme, des jeunes âgés de 16 à 30 ans peuvent obtenir une subvention pour un stage ou un job au sein d'une entreprise, d'une institution ou d'une collectivité allemande. Et à l'inverse, vous avez la possibilité d'accueillir, au sein de votre administration, un jeune Allemand. Les participants élargissent ainsi leur orientation professionnelle et découvrent le monde du travail dans le pays voisin ainsi que leur ville jumelée et sa région. Cela représente l'occasion idéale de s'immerger dans la culture du pays partenaire, d'approfondir ses connaissances linguistiques et bien sûr de nouer des amitiés et faire de nouvelles rencontres. Attention: ce programme se limite aux villes et régions partenaires. L'OFAJ ne propose pas de stage directement, mais peut orienter et conseiller. Renseignez-vous auprès du comité de jumelage ou des services de la mairie qui peuvent vous proposer des offres de stage ou des jobs.

Durée du programme: 4 semaines

Soutien financier: Bourse de 300 €, 150 € si le logement est gratuit, forfait pour frais de voyage

Âge: 16-30 ans

Date limite d'inscription:
2 mois avant le début du contrat

Plus d'infos:
www.ofaj.org/jobs-dans-la-ville-jumelee

Contact: job-jumelage@ofaj.org
Tél: +49(0)30/288 757-31

Focus : coopération formelle et non-formelle

Focus s'adresse aux établissements scolaires et aux associations qui s'engagent dans les échanges franco-allemands et ont pour objectif de soutenir la coopération entre acteurs issus de l'éducation formelle et non-formelle.

Période de réalisation des projets: Pendant l'année scolaire ou en période de vacances

Demande de subvention: Directement auprès de l'OFAJ

Critères de sélection: Le partenariat doit

être constitué au minimum d'un établissement scolaire et d'une association. La demande de subvention doit être déposée conjointement par l'établissement scolaire et l'association. Il est impératif que la préparation, le contenu et la réalisation du projet franco-allemand soient menés conjointement par tous les partenaires.

Date limite de dépôt de dossier:
Au plus tard 2 mois avant le début du projet

Plus d'infos: www.ofaj.org/focus

Contact: focus@ofaj.org
Tél: +49(0)30/288 757-10

Volontariat Franco-Allemand en collectivités territoriales

Actuellement, près de 350 jeunes de France et d'Allemagne sont en mission dans les deux pays. Âgés de 18 à 25 ans, des volontaires peuvent rejoindre une collectivité territoriale dans le pays partenaire pour une durée de douze mois. En mettant cette expérience à profit, ils peuvent acquérir de nouvelles compétences et s'engager au service des autres! Les missions sont multiples: Participer aux activités européennes, contribuer à l'action culturelle de la collectivité, collaborer dans la mise en place d'actions d'éducation au développement ou encore aider à mettre en place des animations favorisant le lien intergénérationnel.

Les missions, les délais et les exigences varient beaucoup d'une structure d'accueil à l'autre. Le plus simple est de se renseigner auprès de l'AFCCRE (Association française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe) pour connaître toutes les modalités.

Critères de sélection: Le Volontariat Franco-Allemand des territoires s'adresse aux membres de l'AFCCRE jumelés avec l'Allemagne ou ayant un partenaire dans ce pays, et qui souhaitent s'investir avec leur partenaire allemand dans un projet franco-allemand concret.

Plus d'infos: volontariat.ofaj.org/fr/devenir-volontaire/en-collectivite-territoriale-2/

Contact: volontariat@ofaj.org
Tél : 01 40 78 18 48

L'OFAJ soutient les communes dans la promotion de la langue du partenaire

L'OFAJ déploie des efforts pour soutenir les municipalités ou comités de jumelage qui cherchent à mettre en place des cours de langue pour compenser le manque d'offre scolaire dans leur commune en particulier en primaire, et notamment à travers les TAP (temps d'activité périscolaire) désormais pris en charge par les municipalités. Cette offre peut être complémentaire de ce qui est proposé à l'école et permettre d'introduire de l'allemand dans des écoles où cela n'est pas prévu par la carte des langues.

L'OFAJ peut soutenir financièrement ces ateliers par une subvention horaire, mais aussi pédagogiquement par une formation pour intervenants et du matériel de travail.

Cours d'allemand extra-scolaires pour enfants, jeunes et adultes

L'OFAJ soutient des cours extra-scolaires d'allemand en France et des cours de français en Allemagne dans le but de faciliter la mise en œuvre de programmes d'échanges entre des jeunes Français et Allemands. L'OFAJ met à la disposition des organismes publics et privés répondant à certaines conditions, divers moyens pédagogiques et, le cas échéant, financiers.

Les Comités de Jumelage, les Maisons de Jeunes et de la Culture ou autres associations voulant organiser des cours de langue dans le but de soutenir les échanges franco-allemands de jeunes peuvent bénéficier d'un soutien financier.

Durée du programme: Une année scolaire

Âge: 12-30 ans

Plus d'infos: www.ofaj.org/cours-dallemand-extra-scolaires

Contact: cours-langue@ofaj.org
Tél: +49 (0)30/288 757-44

Cours binationaux en tandem

Les jumelages peuvent également mettre en place des cours tandems pour permettre aux jeunes des deux communes jumelées d'apprendre ensemble la langue de l'autre. Les cours sont ouverts aux participants d'un niveau linguistique égal ou supérieur à A2.

Allemands et Français participent ensemble à ces cours dans le but d'apprendre sur l'autre et avec l'autre. Le travail en tandems franco-allemands ne se fait pas uniquement le matin pendant les heures de cours mais il continue l'après-midi pendant des activités sportives, culturelles, manuelles ou touristiques. Les deux langues sont enseignées et apprises à tour de rôle, et ce mode d'échange privilégie l'apprentissage interculturel.

Durée du programme: 1-3 semaines

Âge: À partir de 9 ans

Contact: tandem@ofaj.org
Tél: +49(0)30/288 757-28

Formation à destination des intervenants des cours du soir et ateliers extrascolaires

Les enseignants peuvent se former à des méthodes de travail linguistique extrascolaire. A cet effet, l'OFAJ organise chaque année une formation intitulée « Méthodes pour le travail linguistique extra-scolaire avec les enfants ». Elle s'adresse en particulier aux intervenants de cours du soir ou d'ateliers qui travaillent avec des enfants de 6 à 12 ans (de type TAP, etc.) et qui sont à la recherche de méthodes ludiques et interactives à mettre en œuvre dans ce contexte.

Plus d'informations: www.ofaj.org/participer/formations-pour-animateurs